

ANNEXE

Autres observations sur le projet de PLU

Certains points sont intéressants afin de construire un urbanisme favorable à la santé. Ils méritent d'être soulignés et parfois d'être complétés notamment en ce qui concerne les domaines suivants :

Aménagements publics

Les aménagements prévus au sein des trois OAP sectorielles et les articles adoptés dans le règlement du PLU visent à protéger et introduire la végétation en urbanisé, en cohérence avec l'orientation n°4 du PADD.

Des zones soumises à OAP, il est retenu les principes de rideau vert à implanter, des espaces verts à aménager et de haies à créer.

Les articles 7 du règlement du projet de PLU (traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions) des différentes zones urbaines prennent en compte cette orientation et visent à garantir la préservation des arbres existants, les plantations nouvelles. Les zones urbaines font l'objet de l'application d'un coefficient de végétalisation.

Au-delà d'un aspect esthétique, il est maintenant reconnu que l'introduction et la préservation d'une végétation diversifiée en zone urbaine offrent des bénéfices environnementaux et sanitaires. En effet, le contact ou la vue du végétal atténuerait l'anxiété et le stress, l'irritabilité ou les difficultés de concentration. Ces bénéfices seraient augmentés par la biodiversité la richesse des espaces verts.

Les végétaux sont aussi efficaces pour absorber les polluants. La plus grande absorption concerne l'ozone (O3) puis le dioxyde d'azote(NO2) les particules (PM10) et le dioxyde de soufre (SO2). De plus, l'implantation de la nature en ville associée à la prise en compte de l'ensoleillement, des ombres portées de la circulation de l'air ainsi que le choix des matériaux de construction concourent à réduire la chaleur en milieu urbain. En effet, les îlots de chaleur urbain dégradent la qualité de vie et ont des conséquences en termes d'allergies, de problèmes respiratoires et cardio-vasculaires aggravés en période de canicules.

Néanmoins, le choix des essences doit être raisonné en fonction du potentiel allergisant et doit être diversifié afin de réduire les concentrations locales en pollen. Vous trouverez en pièce jointe la liste des essences allergènes (rapport 2014-ANSES Pollinose). Cette liste peut figurer dans les annexes du PLU.

La présence d'ambrosie a été observée dans le département des Alpes Maritimes (carte PJ). Compte tenu de son pollen hautement allergisant et de son fort potentiel d'invasion de différents milieux, il est recommandé d'apporter la plus grande attention aux transports de terre (apport de graines) et de ne pas laisser les terrains nus ou en friche, afin de réduire les risques d'implantation et d'infestation.

Transports et déplacements

Le PLU du Tignet doit être compatible avec les objectifs du plan de déplacement urbain de la CAPG élaboré en 2011 et en cours de révision (période 2017-2019).

L'orientation n°3 du PADD prend en compte la problématique des déplacements en visant à développer l'offre de transport en commun et favoriser les liaisons douces (marche, vélo) entre les différents quartiers communaux et d'Est en Ouest, via les berges du canal de la Siagne et le long de l'axe de la RD 2562.

Les objectifs et principes d'aménagement prévus au sein des OAP sectorielles du projet de PLU répondent à cette orientation.

I Il est clairement établi que les transports en commun sont la première réponse pour favoriser le report modal de la voiture et le développement des mobilités actives. De plus, ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec pour conséquence une atténuation des effets du changement climatique et de ses effets directs et indirects sur la santé.

Concernant la réalisation de liaisons douces, l'organisation mondiale de la santé rappelle que les déplacements actifs comme la marche ou le vélo constituent une forme d'activité physique. Ils contribuent à réduire les maladies non transmissibles telles que les maladies respiratoires, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et certains cancers. La marche notamment, permet à la population âgée d'améliorer ses performances motrices et constitue l'un des moyens de prévention des chutes. En effet, les chutes représentent la principale cause de traumatismes physiques chez les plus de 70 ans et ont des conséquences psychique et sociales sur l'autonomie et la qualité de vie.

Habitat

Les objectifs de la commune en matière de logement, en cohérence avec le PLH 2017-2022 de la CAPG, sont de développer une offre logements diversifiée (projets de renouvellement urbain du Val de Tignet concerné par l'OAP n°2). Ainsi, ces projets de réalisation d'habitat concourront à favoriser la bonne santé des habitants de la commune par une offre quantitative et qualitative en logement adapté, notamment à destination des populations à moindre revenus.

En matière de réhabilitation du bâti ancien, j'attire votre attention sur le risque lié à l'exposition au plomb des peintures et aux mesures d'urgence de lutte contre le saturnisme infantile. La réglementation nationale en matière de plomb et de lutte contre le saturnisme infantile a évolué. Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans un logement et vise à informer l'acquéreur ou le locataire sur le bien qui projette d'acheter ou de louer. L'initiative de faire réviser ce diagnostic appartient au vendeur du logement ou au bailleur et peut-être réviser avant la mise en vente ou location.

Lorsque le CREP fait apparaître la présence de plomb à des concentrations supérieures ou égales à 1mg/cm², le diagnostiqueur doit transmettre immédiatement au préfet une copie du CREP faisant apparaître la présence de plomb.

Dans son projet de PLU, la commune affiche sa volonté de promouvoir des constructions durables en insistant sur l'amélioration de la plateforme énergétique des bâtiments (orientation 4 du PADD).

Il convient de souligner que l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut avoir comme conséquence indirecte l'altération de la qualité de l'air intérieur : les travaux de rénovation peuvent conduire à une diminution du renouvellement de l'air et induire des sanitaires associés au défaut de régulation de l'hygrométrie : développement des allergies (moisissures, acariens) et des maladies infectieuses ainsi qu'à une moindre évacuation des polluants physique (tels que le radon) et chimiques.

Concernant les enjeux liés au radon, l'ensemble de la commune est classé en catégorie 3.

Au titre de la mixité fonctionnelle (activité/logement), il sera important de s'assurer que les activités ne soient pas à l'origine de nuisance (telles que le bruit et les odeurs) pouvant être à l'origine de l'altération de la qualité de vie des résidents.

Activités agricoles

La commune a la volonté de préserver les terres agricoles et favoriser l'installation d'exploitations agricoles au travers de l'orientation n°2 du PADD.

En matière de choix favorables à la santé, il est important de préciser que la promotion de l'agriculture local permettra d'encourager des circuits courts de commercialisation ayant pour bénéfice de limiter les déplacements (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et de proposer aux habitants une alimentation saine.

Toutefois, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

- des mesures de protection aux pesticides dans l'air (zone tampon vis-à-vis des habitations, haie anti-dérive) pourront être définies. De plus, le département 06 est couvert par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2017 qui impose des mesures de protection adaptées voire des distances minimales à respecter pour les bâtiments d'accueil et d'hébergement des personnes vulnérables (tels qu'hôpitaux et établissements scolaires).
- la gestion des déchets verts (taille arboriculture) devra être raisonnée et répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 réglementant l'emploi du feu ainsi qu'à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 règlement permanent du débroussaillage. Les effets du brûlage des déchets verts ne se limitent pas aux seules nuisances olfactives. En effet, il contribue fortement aux émissions de particules dans l'air et peut représenter ponctuellement jusqu'à 45 % de leur masse. Il est important de préciser que l'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées induit un impact sanitaire. Le centre international de recherche sur le cancer CIRC, instance de l'OMS a classé, en 2013, les particules comme cancérigène certain pour l'homme.

Eau potable

La commune de Tignet est alimentée en eau potable par la Régie des eaux du canal de Belletrud à partir de la source de la pare située en limite de commune de Mons (83) et d'Escragnolles (06). En période de pointe ou en secours, la ressource du SICACIL en provenance du prélèvement d'eau dans le barrage du Tanneron situé au Tignet est sollicité pour l'alimentation en eau de la commune.

Le territoire communal est concerné :

- par l'instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée de la prise d'eau des Veyans située sur le territoire communal (arrêté de DUP du 29/12/2004).
- par l'instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée concernant le prélèvement d'eau dans le barrage de Tanneron situé sur le territoire communal (arrêté de DUP du 12/07/2001) par le périmètre de protection rapprochée du canal de la Siagne (DUP en cours, rapport hydrogéologique en cours de réactualisation).

Ces servitudes figurent en annexe du PLU dans une et un document graphique.

Au vu de l'accroissement démographique prévu par le projet de PLU du Tignet, entraînant une augmentation de la consommation en eau potable, les réseaux actuels s'avèrent suffisants pour satisfaire aux besoins futurs.

Assainissement des eaux usées

Les eaux usées de la commune sont traitées par la station intercommunale de Picourenc située sur la commune de Peymeinade.

Conformément à l'article L 2224 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune compétente en matière d'assainissement a délimité les zones relevant d'assainissement collectif et non collectif (révision du schéma directeur d'assainissement approuvée le 20 décembre 2016).

Comme souligné dans le rapport de présentation, le développement des réseaux d'assainissement collectif sur la commune se justifie par des études qui ont montré des aptitudes à l'assainissement autonome très faibles à nulles sur une grande partie du territoire. Les dispositions des articles 10 du règlement du PLU, relatives à la desserte des constructions par les réseaux sont cohérents avec le zonage d'assainissement réalisé sur le territoire de la commune du Tignet.

Tableau 2 : Espèces d'intérêt majeur en France, c'est-à-dire vis-à-vis desquelles le risque allergique peut être considéré comme très élevé

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Cyprès, thuya, genévrier, etc.	Cupressaceae Cupressales	<i>Cupressus</i> , <i>Thuja</i> , <i>Juniperus</i> , etc.	Lig	Nat / Int	hiver - printemps	très fort	abondant dans le Sud, commun dans les autres régions + ornement	très élevé (sud de la France)
Graminées	Poaceae Poales Liliales	Très nombreux genres	HA / HV	Nat Int Int / Néo	printemps - été - (automne)	très fort	très fréquent	très élevé
Bouleau	Betulaceae Fagales Rosales	<i>Betula</i>	Lig	Nat	printemps	très fort	fréquent + ornement	très élevé (nord de la France)
Ambrosie*	Asteraceae Asterales Asterales	<i>Ambrosia</i>	HA / HV	Néo	été - automne	très fort	commun dans certaines régions	très élevé régional (cf Figure 9) en extension

Forme : Lig= ligneux ; HV= herbacée vivace ; HA= herbacée annuelle

Origine : Nat= native ; Int= introduite ; Néo= néophyte

* (Déchamp et al. 2002b, Jäger 2000; Taramarcaz et al. 2005)

Tableau 3 : Espèces vis à vis desquelles le risque allergique peut être considéré comme élevé en France

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Pariétaire	Urticaceae Rosales Rosanae	<i>Parietaria</i>	HV	Nat	été - automne	très fort	commun dans le Sud	élevé, (sud de la France)
Olivier	Oleaceae Lamiales Asteranae	<i>Olea</i>	Lig	Int	printemps	très fort	cultivé, ornement	élevé, régional (sud de la France)
Frêne	Oleaceae Lamiales Asteranae	<i>Fraxinus</i>	Lig	Nat	printemps	très fort	commun	élevé
Armoise	Asteraceae Asterales Asteranae	<i>Artemisia</i>	HA / HV	Nat	été - automne	très fort	commun	élevé, en augmentation
Auline	Betulaceae Fagales Rosanae	<i>Alnus</i>	Lig	Nat	hiver	fort	fréquent	élevé
Noisetier	Betulaceae Fagales Rosanae	<i>Corylus</i>	Lig	Nat	hiver	fort	fréquent + ornement	élevé

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Charme*	Betulaceae Fagales Rosanae	<i>Carpinus</i>	Lig	Nat	printemps	fort	commun dans certaines régions moitié nord de la Fr	élevé
Platane	Platanaceae Proteales Proteanae	<i>Platanus</i>	Lig	Int	printemps	très fort	planté, ornement	élevé, mais localisé, les nombre d'arbres a fortement diminué ces dernières années.
Chénopode, amarante, etc.	Amaranthaceae Caryophyllales Caryophyllanae	<i>Chenopodium</i> , <i>Amaranthus</i> , etc.	HA	Nat	été - automne	Fort (midwest américain, Espagne)	Commun Mauvaise herbe (adventice)	Moyen, en augmentation
Plantain	Plantaginaceae Lamiales Asteranae	<i>Plantago</i>	HV	Nat	printemps - été	fort	fréquent	moyen (pollen peu abondant)

Forme : Lig= ligneux ; HV= herbacée vivace ; HA= herbacée annuelle

Origine : Nat= native ; Int= introduite ; Néo= néophyte

* (Gumowski et al. 2000)

Tableau 4 : Espèces vis à vis desquelles le risque allergique peut être considéré comme modéré à faible en France

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Palmiers	Arecaceae Arecales Lilianaes	<i>Trachycarpus</i> , <i>Phoenix</i> , etc.	Lig	Int / Néo	printemps - été	Fort Grande quantité de pollens	rare planté, ornement	moyen, localisé, en augmentation
Peuplier	Salicaceae Malpighiales Rosanae	<i>Populus</i>	Lig	Nat	printemps	faible	fréquent, cultivé	faible
Mûrier	Moraceae Rosales Rosanae	<i>Morus</i> , <i>Broussonetia</i>	Lig	Int	été	moyen	planté, ornement (cultivé), sud de la France, en régression	faible
Oseille	Polygonaceae Caryophyllales Caryophyllanae	<i>Rumex</i>	HV	Nat	printemps - été	incertain	fréquent	moyen
Chêne	Fagaceae Fagales Rosanae	<i>Quercus</i>	Lig	Nat / Int	printemps	Moyen Allergène principal aux Etats- Unis, mais espèces différentes	abondant, forêts	moyen mais peut-être sous-estimé

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Hêtre	Fagaceae Fagales Rosanae	<i>Fagus</i>	Lig	Nat	printemps	moyen	fréquent, forêts	moyen
Châtaignier	Fagaceae Fagales Rosanae	<i>Castanea</i>	Lig	Int	été	moyen	abondant dans certaines régions	moyen, régional
Erable	Sapindaceae Sapindales Rosanae	<i>Acer</i>	Lig	Nat	printemps	Moyen Allergie forte au Canada	commun	faible
Ortie	Urticaceae Rosales Rosanae	<i>Urtica</i>	HV	Nat	été - automne	faible	fréquent	Faible Pollen non distingué de la pariétaire
Orme	Ulmaceae Rosales Rosanae	<i>Ulmus</i>	Lig	Nat	printemps	moyen	devenu rare (maladie)	faible
Pin, sapin, épicéa, mélèze, etc.	Pinaceae Pinales	<i>Pinus, Abies, Picea, Larix, etc.</i>	Lig	Nat / Int	printemps	faible	fréquent en montagne + ornement	faible

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Cèdre	Pinaceae Pinales	<i>Cedrus</i>	Lig	Int	automne	faible	forêts plantées, ornement	faible
If	Taxaceae Cupressales	<i>Taxus</i>	Lig	Nat	printemps	faible	commun dans certaines régions + ornement	faible
Noyer	Juglandaceae Fagales Rosanae	<i>Juglans</i>	Lig	Nat	printemps	incertain	planté, cultivé, peu répandu, émet beaucoup de pollens (régional drome isère)	faible régional

Forme : Lig= ligneux ; HV= herbacée vivace ; HA= herbacée annuelle

Origine : Nat= native ; Int= introduite ; Néo= néophyte

Tableau 5 : Espèces vis à vis desquelles le risque allergique est incertain

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Charme-houblon	Betulaceae Fagales Rosanae	<i>Ostrya</i>	Lig	Nat	printemps	incertain	commun dans certaines régions sud_est	incertain
Ailante	Simaroubaceae Sapindales Rosanae	<i>Ailanthus</i>	Lig	Int / Néo	été	incertain	ornement, envahissant, milieu urbain	incertain
Chanvre, houblon	Cannabaceae Rosales Rosanae	<i>Cannabis, Humulus</i>	Lig	Nat	été	moyen	commun, cultivé	moyen, localisé
Copalme	Altingiaceae Saxifragales Saxifraganae	<i>Liquidambar</i>	Lig	Int	printemps	incertain	planté, ornement	incertain
Buis	Buxaceae Buxales Buxanae	<i>Buxus</i>	Lig	Nat	printemps	faible	commun dans certaines régions	faible, localisé
Lâches,	Cyperaceae Poales Lilianaes	Nombreux genres	HV	Nat	printemps - été	incertain	commun	incertain
Joncs, luzules	Juncaceae Poales Lilianaes	<i>Juncus, Luzula</i>	HV	Nat	printemps - été	incertain	commun	incertain

Forme : Lig= ligneux ; HV= herbacée vivace ; HA= herbacée annuelle

Origine : Nat= native ; Int= introduite ; Néo= néophyte

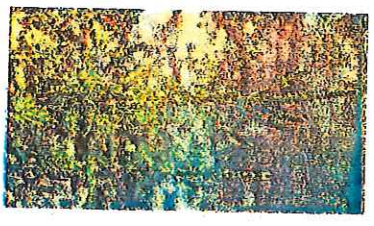
Tableau 6 : Plantes peu anémophiles dont le risque allergique peut exister mais uniquement en situation de proximité

Nom commun	Famille Ordre Superordre	Genres	Forme	Origine	Floraison	Potentiel allergisant (danger)	Répartition / abondance en France (exposition)	Risque actuel en France (impact)
Solidage	Asteraceae Asterales Asternae	Solidago	HA / HV	Nat / Néo	été - automne	très fort	planté, envahissant	moyen, localisé, en augmentation
Autres composées	Asteraceae Asterales Asternae	non anémophiles	HA / HV	Nat / Int	printemps - automne	très fort	fréquent	moyen, localisé, en augmentation
Forsythia, jasmin, troène, lilas, etc.	Oleaceae Lamiales Asternae	Forsythia, Jasminus, Ligustrum, Syringa, etc.	Lig	Int	printemps (été)	très fort	planté, ornement	élevé, régional (peu anémophile)
Marronnier	Sapindaceae Sapindales Rosanae	Aesculus	Lig	Int	printemps	faible	planté, ornement	faible (peu anémophile)
Tilleul	Malvaceae Malvales Rosanae	Tilia (peu anémophile)	Lig	Nat	été	faible	commun, ornement	faible
Graminées cultivées et d'ornement	Poaceae Poales Lilianaes	Mais, blé, seigle, orge, etc., nombreux genres (anémophiles mais pollen lourd et peu dispersé par le vent)	HA / HV	Int (Néo)	printemps - automne	très fort	planté, cultivé, ornement	élevé / localisé autogamme,
Saule	Salicaceae Malpighiales Rosanae	Salix	Lig	Nat	printemps	moyen	fréquent + ornement	faible (peu anémophile)

Forme : Lig= ligneux ; HV= herbacée vivace ; HA= herbacée annuelle
 Origine : Nat= native ; Int= introduite ; Néo= néophyte

Repartition communale d' *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753 en region Provence-Alpes-Côte d'Azur

Etat des connaissances en juin 2016



Légende

Nombre d'observations

- 1
- 2 - 5
- > 5

Données anciennes (avant 1990)

• Principales villes

— Principaux cours d'eau

— Eten dues d'eau

— Limites départementales

— Limites régionales

Altitude (en mètres)

0

> 2000

